

DEMARCHE-HONDURAS

Si les critères servant à déterminer combien de temps et d'attention l'Entraide missionnaire consacre à chacun des divers pays de mission étaient **l'importance géographique ou économique du pays, le poids de leurs populations**, plusieurs pays risqueraient fort d'être négligés. Ce serait le cas du Honduras.

Pourtant, en plus des énergies missionnaires que les sociétés ou communautés religieuses déploient déjà dans ce pays, une dizaine de missionnaires participent à la DEMARCHE-HONDURAS. Elle consiste à explorer les meilleures façons d'ajuster notre travail missionnaire au contexte de détérioration accélérée de la situation des droits humains au Honduras et à celui de la résistance évidente de la hiérarchie catholique à défendre fermement les droits humains.

A trois reprises - 16 février, 17 mai, 29 août - nous avons pris un avant-midi pour mettre en commun de l'information et des questionnements. Les missionnaires ont presque toutes fait l'expérience de la **surveillance**, de l'**interdiction** et du **freinage** opérés par leur hiérarchie catholique locale vis-à-vis l'élan qui les poussait à s'impliquer en matière de droits humains. **C'est là un fait d'Eglise qu'il faut examiner bien attentivement.**

L'hypothèse qu'il s'agisse là de faits isolés s'écarte rapidement devant l'abondance de faits qui surprennent, comme celui-ci: l'existence d'une commission épiscopale pour reviser et corriger les chants utilisés durant les célébrations, soudainement jugés provocateurs.

L'hypothèse qu'il s'agisse d'une certaine concertation entre évêques est d'autant plus vraisemblable que des reculs semblables sont enregistrés ailleurs en Amérique latine. Selon une des personnes de la Démarche-Honduras, "c'est la peur qui mène".

A Tegucigalpa, la capitale, existe le **Mouvement des chrétiens pour la paix**. Ce mouvement regroupe surtout des étudiant-e-s et lorsqu'il organise des réunions ou des eucharisties, les participant-e-s sont fiché-e-s. L'évêque interdit formellement à des missionnaires de participer à l'organisation de telles réunions.

S'il est indubitable que des pressions soient exercées spécifiquement sur les évêchés latino-américains pour qu'ils reculent et délaissent les approches pastorales courageuses des décennies 60 et 70, **la manière de réagir à ses pressions varie d'un évêché à un autre**. Au Honduras, c'est **la peur** qui semble dominer. L'analyse que semblent faire les évêques repose sur une double hypothèse: 1) si l'Eglise évite de dénoncer les violations des droits humains, elle pourra éviter la répression et 2) si on explique bien le vrai travail de l'Eglise aux autorités du pays, elles comprendront!

Ces hypothèses sont flagrantes dans la lettre suivante, traduite par DIAL no 1266:

1- Déclaration de la Conférence épiscopale hondurienne sur les poursuites de l'armée contre des membres de l'Eglise (9 novembre 1987)

Suite aux événements provoqués par des éléments des forces armées de Honduras à l'encontre de prêtres, de délégués de la Parole, d'agents de pastorale et d'autres frères, nous, évêques réunis en conférence épiscopale, déclarons ce qui suit:

- 1) Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, a fondé l'Eglise pour qu'elle prêche le message du salut et qu'elle se soucie des besoins de l'homme concret. Celui qui, pour quelque raison que ce soit, persécute un de ses frères qui se bat dans la foi pour obtenir des conditions de vie plus humaines, persécute Jésus-Christ et l'Eglise, sa continuatrice dans l'histoire.
- 2) Ce souci d'amélioration des conditions d'existence ou de promotion de l'homme ne doit pas être confondu avec le communisme ou avec la subversion violente, tous deux condamnés par l'Eglise.
- 3) Comme évêques, par le baptême frères de tous les fidèles, nous sommes solidaires de tous ceux qui oeuvrent au royaume de Dieu et subissent la persécution.
- 4) Nous craignons particulièrement ces jours-ci pour la sécurité de certains prêtres, délégués de la Parole et autres agents de pastorale. L'un des cas est celui du Père Celso Sánchez, curé de Camasca, Intibuca.
- 5) Nous regrettons que les corps de sécurité des forces armées se laissent mener par des on-dit, des rumeurs et de fausses accusations de la part de personnes ou d'organismes prétextant la sécurité publique pour mieux défendre leurs intérêts privés ou se venger de leurs ennemis.
- 6) Nous lançons un appel au gouvernement et au haut commandement militaire pour qu'ils évitent les arrestations illégales, les aveux obtenus sous la torture, la violation du droit d'habeas-corpus et autres abus portant atteinte à la Constitution de la République.
- 7) Nous espérons que, dans un climat de réconciliation nationale obtenue dans l'humilité et la sincérité, les problèmes seront résolus par le dialogue et non par la force.
- 8) En cette année mariale où la Vierge immaculée de Suyapa rendra visite à tous les diocèses, nous demandons à tous les Honduriens d'élever leurs prières vers Dieu par l'intercession de Marie, mère de tous les hommes, pour que nous nous laissions attirer par la douceur de l'amour du Christ qui nous fait reconnaître en tout homme un frère.

Tegucigalpa, D.C., le 9 novembre 1987

Leur intention y est explicite de se démarquer du **communisme**. Pour qui connaît le Honduras, il est clair que cela vise le Comité pour la défense des droits humains du Honduras, le CODEH, et son directeur le docteur Ramón Custodio, que les évêques ont toujours refusé de rencontrer et qu'ils disent communiste. La peur les rend aveugles. Pourtant le travail et les documents du CODEH servent de base aux rapports d'organismes aussi crédibles que AMNISTIE INTERNATIONALE et AMERICA'S WATCH!

Ce texte de DIAL révèle aussi une conception piégée du rôle de l'Eglise. Le numéro 3 est quelque peu ambigu mais la conception n'y dort-elle pas, selon laquelle l'Eglise doit protéger les catholiques mais qu'il ne lui revient pas de défendre les autres hommes et femmes qui, même non-chrétiens, défendent tout de même les droits humains?

Une dépêche de Latinamerica Press datée du 12 mai 1988 se lit comme suit:

Church - Honduras

La Conférence des évêques du Honduras a mis sur pied un bureau

de services légaux pour appuyer le clergé et les travailleurs laïques qui sont harcelés ou détenus par le gouvernement.

L'évêque L. A. Santos, de Copán, affirme qu'un nombre croissant de travailleurs d'Eglise avaient une relation problématique avec les autorités à cause de leur travail avec les pauvres. Des avocats sont embauchés pour assister l'église dans chacun des sept diocèses du pays.

(traduction libre)

Il est certes intéressant que les évêques soutiennent le personnel d'Eglise, mais la détérioration de la situation des droits humains et la répression touchent tous les secteurs de la population. Selon une missionnaire présente à la DEMARCHE-HONDURAS, les évêques tendent à aborder les violations de droits humains comme s'il s'agissait de cas isolés. Ils recourent à des solutions du type "pressions individuelles" qui donnent certains résultats mais qui méconnaissent le caractère structurel du problème.

Cette peur qui inhibe la hiérarchie entraîne toutes sortes de tracasseries et de difficultés dans le travail des missionnaires. Lors des rencontres de la DEMARCHE-HONDURAS, l'atmosphère n'est jamais "à la dénonciation" loin de là. Mais les missionnaires semblent sentir que les temps qui viennent seront plus difficiles, pour le peuple hondurien comme aussi pour toutes les personnes pour qui les lignes pastorales d'accompagnement des communautés humaines et chrétiennes attelées à une libération de toute la personne et de toutes les personnes, sont un acquis sur lequel il n'est pas question de reculer.

Mais alors, jusqu'à quand sera-t-il possible de faire des concessions ou des reculs sans grever l'essentiel de ces acquis? La question est sérieuse et les missionnaires la portent.

SURVOL STATISTIQUE DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS AU HONDURAS *

Dans l'ensemble des droits civils, c'est le droit à la vie qui est le plus violé. Mais survivre en étant torturé ou constamment menacé de mort constitue également une violation.

Homicides par abus d'autorité par:	1987	1986
. la Force de sécurité publique (FSP)	47	
. l'Armée	23	
. le Bureau National d'investigation (DNI)	17	
. des actions conjointes FSP-DNI	11	
. la Contra	2	
. des soldats US	2	
. des collaborateurs civils des Corps de sécurité	3	

Homicides par abus d'autorité (suite)		1987	1986
. la police municipale	1		
. le Bataillon 316	1		
	107	107	36
 Homicides par abus d'autorité présumé		156	83
 TOTAL DES EXECUTIONS EXTRAJUDICIAIRES:		263	119
 Arrestations illégales par:			
. la FSP		146	38
. l'Armée		118	20
. le DNI		88	54
. le Bataillon 316		3	6
. l'Immigration		1	0
 TOTAL DES ARRESTATIONS ILLEGALES:		356	118
 Cas de torture par:			
. la FSP		21	6
. le DNI		13	9
. l'Armée		13	2
. d'autres		36	0
 TOTAL DES CAS DE TORTURE:		83	17
 Fouilles illégales de domiciles		19	14

* tiré du rapport annuel 1987 sur les droits humains au Honduras, publié par le CODEH.